

HANDICAP : DES ESPOIRS DÉÇUS

Pouvoirs publics, monde associatif, éducatif et médico-social, partenaires sociaux et entreprises étaient réunis à Paris, le 8 juin dernier, en présence du chef de l'État et des membres du gouvernement, pour la deuxième conférence nationale du handicap. Cette manifestation devait être l'occasion d'un bilan vérité de la loi handicap du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances à la participation et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap ». Qu'en est-il ?

Si des efforts ont été faits, par exemple, pour revaloriser de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), 800 000 bénéficiaires de cette allocation vivent toujours sous le seuil de pauvreté.

Une série de droits fondamentaux et d'engagements de la loi handicap sont détricotés depuis fin 2009 : dérogations sur l'accessibilité de l'espace public, exclusions scolaires.

Lors de la conférence, les différents intervenants, y compris la ministre des Solidarités, Roselyne Bachelot, et sa secrétaire d'État, Marianne Montchamp, ont reconnu qu'il restait beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de la loi. Notamment dans le domaine de la scolarisation des enfants handicapés, sujet très sensible. Madame Bachelot a admis les difficultés restantes et dit savoir les attentes concernant l'accompagnement des élèves et la formation des enseignants.

Mais, le talon d'Achille de la politique du handicap demeure l'accueil des personnes en situation de handicap mental en établissement spécialisé. En 2008, à la première conférence sur le handicap, le président de la République, Nicolas Sarkozy, s'était engagé à créer 50 000 places d'ici 2012 ; seules 26 000 l'ont été. En 2013, près de 30 000 personnes vieillissantes en situation de handicap mental se retrouveront sans solution d'accueil.

Nicolas Sarkozy a, par ailleurs, annoncé le déblocage de 150 M€ pour les fonctionnaires en situation de handicap et l'aide aux enfants scolarisés (une somme qui avait déjà été budgétisée dans le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique - FIPHFP). Il s'est également engagé à créer 1 000 postes supplémentaires par an dans les entreprises adaptées qui emploient des salariés en situation de handicap. Ces différentes mesures ont été accueillies avec beaucoup de réserve par le monde associatif. Ce dernier en attend une déclinaison concrète et rapide. L'assemblée générale de la MGEN de juillet 2011 sera pour notre mutuelle l'occasion de conforter sa volonté d'accompagner les adhérents vivant des situations de vie particulière. Les prestations d'action sociale pour les personnes en situation de handicap seront améliorées et modifiées, afin d'apporter un réel complément au droit à compensation tel que défini par la loi du 11 février 2005. Loi qui, malgré ses difficultés d'application, reste une avancée majeure pour l'accès à la citoyenneté de toute personne en situation de handicap.

Rose Saillard
Déléguée nationale

« Le talon d'Achille de la politique du handicap demeure l'accueil des personnes en situation de handicap mental en établissement spécialisé. »